

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera par vidéoconférence, le 10 février 2021, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 578, boulevard Saint-Joseph, sur le lot numéro 2 135 300 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les quinze jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les quinze jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 25 janvier 2021.

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition
par Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

DEMOLITION PERMIT APPLICATION

NOTICE is hereby given, according to the Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02-19003), that the demolition permit application review committee will sit by videoconference, on February 10, 2021, at 5 p.m., to consider the request filed for the total demolition of the main building located at 578, boulevard Saint-Joseph on the lot number 2 135 300 of cadastre du Québec.

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within fifteen days of publication of the public notice or, failing such notice, within fifteen days following the posting of the notice on the building concerned.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this January 25, 2021.